



## Pas de garant pour mon appart,le proprio a quel recours

Par **Aaliyah37**, le **03/03/2011** à **23:14**

Bonjour,  
Nous avons déposé notre préavis le 2 mars, donc normalement nous devons partir le 2 juin, mais nous avons trouvé une maison en location le 2 avril, vu que notre propriétaire actuel n'a pas pris la garantie d'un garant, peut-il se retourner contre moi si je ne peux payer le dernier mois?  
Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **00:15**

C'est la date de réception de la LRAR du congé, qui fait débiter le préavis, au plus tard (mais vous pouvez donner une date ultérieure)  
peut-il se retourner contre moi si je ne peux payer le dernier mois? Evidemment